

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 833

présenté par
M. Gille

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la formation professionnelle tout au long de la vie »

les mots :

« l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, le présent projet de loi remplaçant le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.